



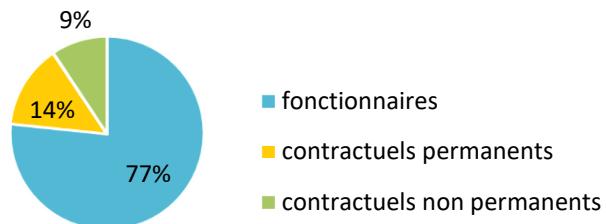
## CA AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

**Effectifs**

► **1 397 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **1 071 fonctionnaires**
- > **195 contractuels permanents**
- > **131 contractuels non permanents**



► **9 % des contractuels permanents en CDI**

► **4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

► **Précisions emplois non permanents**

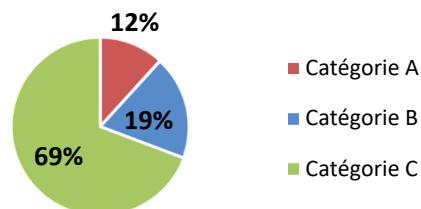
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 62 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**

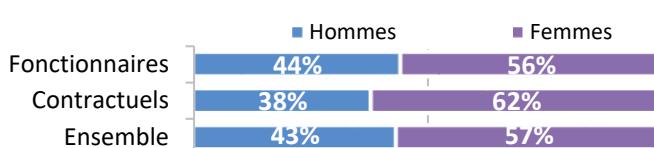
► **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	19%	24%
Technique	50%	48%	50%
Culturelle	10%	19%	11%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	6%	9%	6%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	7%	5%	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

► **Répartition des agents par catégorie**



► **Répartition par genre et par statut**

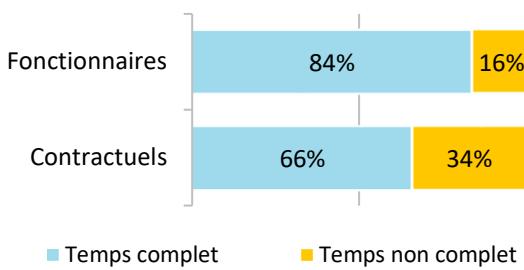


► **Les principaux cadres d'emplois**

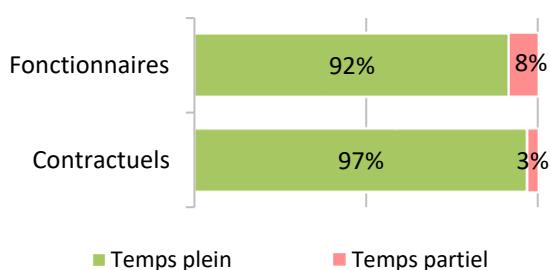
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	31%
Adjointes administratives	14%
Agents de maîtrise	9%
Adjointes d'animation	6%
Techniciens	6%

## — Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

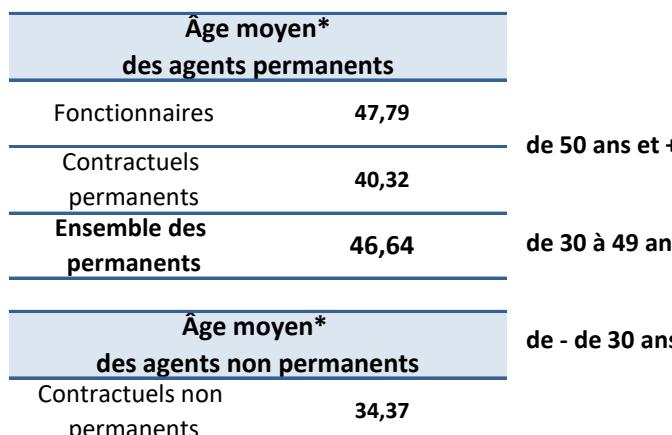
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	80%	47%
Animation	33%	60%
Culturelle	12%	58%
Technique	12%	58%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

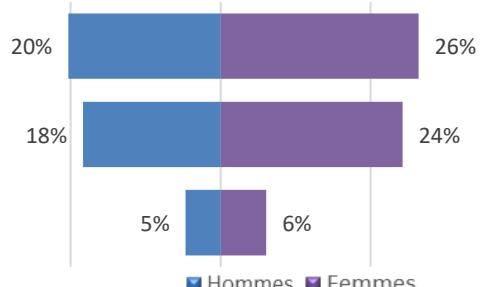
2% des hommes à temps partiel  
14% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans



### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

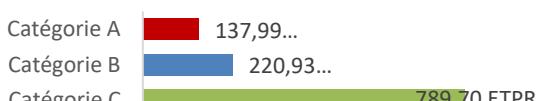
## — Équivalent temps plein rémunéré

### ► 1 203,60 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 995,41 fonctionnaires
- > 153,21 contractuels permanents
- > 54,98 contractuels non permanents

2 190 552 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## — Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 54 agents en disponibilité

- > 12 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 7 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- En 2024, 179 arrivées d'agents permanents et 230 départs

32 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
1 317 agents	1 266 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	1,2%
Contractuels	↘	-24,7%
Ensemble	↘	-3,9%

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	46%
Démission	17%
Départ à la retraite	14%
Mutation	10%
Mise en disponibilité	6%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	38%
Recrutement direct	25%
Remplacements (contractuels)	20%
Voie de mutation	11%
Réintégration et retour	5%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Evolution professionnelle

- 530 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 519 n'ayant pas été nommé(s)

dont 18% des nominations concernent des femmes

- 3 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité n'ayant pas été nommés

- 490 avancements d'échelon et 57 avancements de grade

- 13 lauréats d'un examen professionnel dont 5 n'ayant pas été nommé(s)

dont 40% des nominations concernent des femmes

- 24 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 62,5 % femmes

dont 62,5 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)

100%

## Budget et rémunérations

### ► Les charges de personnel représentent 46,9 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>123 916 628 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>58 120 625 €</b>	<b>Soit 46,9 % des dépenses de fonctionnement</b>
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	37 341 602 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	6 556 664 €	
IFSE :	4 618 993 €	1 369 750 €
CIA :	1 310 435 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	335 615 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	223 688 €	
Supplément familial de traitement :	355 608 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	37 501 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	<b>Catégorie A</b>		<b>Catégorie B</b>		<b>Catégorie C</b>	
	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>
Administrative	56 636 €	37 934 €	35 555 €	29 284 €	29 327 €	26 797 €
Technique	56 761 €	51 958 €	38 006 €	30 085 €	29 382 €	26 865 €
Culturelle	46 662 €	28 929 €	32 946 €	26 134 €	28 491 €	—
Sportive	—	—	34 625 €	—	—	—
Médico-sociale	39 192 €	46 835 €	40 952 €	—	29 214 €	25 567 €
Police	—	—	—	—	35 381 €	—
Incendie	—	—	—	—	—	—
Animation	—	—	33 095 €	23 580 €	26 948 €	24 856 €
<b>Toutes filières</b>	<b>53 409 €</b>	<b>40 688 €</b>	<b>35 854 €</b>	<b>28 194 €</b>	<b>29 246 €</b>	<b>26 424 €</b>

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,56 %

<b>Part des primes et indemnités sur les rémunérations :</b>	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>17,45%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>18,35%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>17,56%</b>

⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place

⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 10050 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ 9042 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 293 €	1 301 €	11%	12 395 €	1 357 €	10%	8 126 €	1 227 €	13%	11 215 €	1 323 €	11%
Catégorie B	4 737 €	1 231 €	21%	5 475 €	1 311 €	19%	4 054 €	1 077 €	21%	3 672 €	1 042 €	22%
Catégorie C	2 555 €	1 104 €	30%	2 811 €	1 144 €	29%	1 270 €	660 €	34%	1 875 €	737 €	28%

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 5 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

► En moyenne, 21,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,61%	1,11%	3,23%	0,31%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,94%	1,11%	5,19%	0,31%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,40%	2,17%	5,75%	0,31%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 28,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

► 76 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 5,4 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 40 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

23 assistants de prévention désignés dans la collectivité  
2 conseillers de prévention

### FORMATION

628 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

### DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 734 714 €

### DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

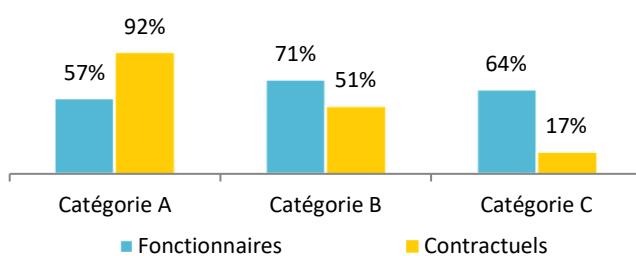
### 141 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 5 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 87 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 91 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 42 370 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Formation

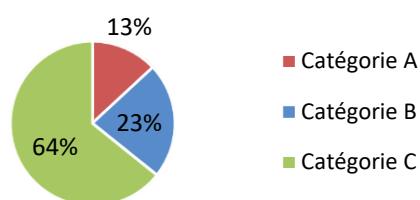
En 2024, 61,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



2 295 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,8 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	58 %
Coût de la formation des apprentis	12 %
Frais de déplacement	9 %
Autres organismes	21 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	18%
Autres organismes	70%
Interne à la collectivité	12%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	174 255 €
Montant moyen par bénéficiaire	204 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

Jours de grève

29 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

8 réunions en 2024 dans la collectivité  
3 réunions de la F3SCT

Commissions Administratives Paritaires

4 réunions en 2024 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

2 réunions en 2024 dans la collectivité

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

#### 3 « groupes d'absences »

##### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

##### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

##### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraits du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.